

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 478X-CX-2284**

concernant l'adjudication d'un mandat d'achat regroupé confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels Microsoft

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 13 mai 2024 à 9 h en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 5 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'importance des logiciels et services de Microsoft dans l'accomplissement de notre mission d'enseignement et de gestion administrative;

**ATTENDU** les obligations de conformité en lien avec la cybersécurité et les services d'authentification utilisés par l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'impossibilité de mettre en place une solution alternative dans les délais actuels;

**ATTENDU** le mandat d'achat du Centre d'acquisition gouvernementale;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le Centre d'acquisition gouvernementale pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels et services Microsoft;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit mandat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 478X-CX-2285**

concernant une demande de soutien financier au ministère de l'Enseignement supérieur relative à la location d'espaces à la Place Lapointe à Saint-Jérôme

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 13 mai 2024 à 9 h en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « *Pouvoirs des instances statutaires* »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la nécessité de pallier l'insuffisance de locaux au campus de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** le déficit des espaces disponibles par rapport aux espaces normalisés au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la volonté de l'Université de procéder à un renouvellement de bail d'une durée maximale de cinq (5) ans à la Place Lapointe à un coût ne dépassant pas deux cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars (232 596 \$) annuellement avant taxes;

**ATTENDU** le décret 396-2020 du 1<sup>er</sup> avril 2020 du gouvernement du Québec venant à échéance le 30 avril 2025;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à une demande d'appui financier auprès du ministère de l'Enseignement supérieur.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale